



Municipalité de Saint-Sébastien

AVIS PUBLIC

AUX CONTRIBUABLES DE LA MUNICIPALITÉ

AVIS DE PROMULGATION

ENTRÉE EN VIGUEUR DU RÈGLEMENT 556 SUR LA GESTION CONTRACTUELLE

AVIS PUBLIC, est par la présente donnée par Laurie Verreault, Directrice générale et greffière-trésorière de la Municipalité de Saint-Sébastien :

QUE le Conseil municipal, lors de la séance du 2 juin 2026, situé au 176, rue Dussault, a adopté le règlement numéro 556, ayant pour but de régler la gestion contractuelle.

Prenez avis que ce règlement est en vigueur en date du 3 juin 2026 conformément aux dispositions de la Loi et qu'il est disponible pour consultation au bureau de la Municipalité au 176, rue Dussault. Une copie du règlement est également disponible sur le site web de la Municipalité.

Donné à Saint-Sébastien, ce 3^e jour du mois de juin 2026.

LAURIE VERREULT
DIRECTRICE GÉNÉRALE ET GREFFIÈRE-TRÉSORIÈRE

CERTIFICAT DE PUBLICATION

Je, Laurie Verreault, Directrice générale et greffière-trésorière de Saint-Sébastien, certifie par la présente que j'ai publié le présent avis concernant l'entrée en vigueur du règlement 556 relatif à la gestion contractuelle, le 3^e jour du mois de juin 2026.

En foi de quoi, je donne ce certificat ce 3^e jour du mois de juin 2026.

LAURIE VERREULT
DIRECTRICE GÉNÉRALE ET GREFFIÈRE-TRÉSORIÈRE



Municipalité de Saint-Sébastien

AVIS PUBLIC

AUX CONTRIBUABLES DE LA MUNICIPALITÉ

AVIS DE PROMULGATION

ENTRÉE EN VIGUEUR DU RÈGLEMENT 556 SUR LA GESTION CONTRACTUELLE

AVIS PUBLIC, est par la présente donnée par Laurie Verreault, Directrice générale et greffière-trésorière de la Municipalité de Saint-Sébastien :

QUE le Conseil municipal, lors de la séance du 2 juin 2026, situé au 176, rue Dussault, a adopté le règlement numéro 556, ayant pour but de régler la gestion contractuelle.

Prenez avis que ce règlement est en vigueur en date du 3 juin 2026 conformément aux dispositions de la Loi et qu'il est disponible pour consultation au bureau de la Municipalité au 176, rue Dussault. Une copie du règlement est également disponible sur le site web de la Municipalité.

Donné à Saint-Sébastien, ce 3^e jour du mois de juin 2026.

LAURIE VERREULT
DIRECTRICE GÉNÉRALE ET GREFFIÈRE-TRÉSORIÈRE

CERTIFICAT DE PUBLICATION

Je, Laurie Verreault, Directrice générale et greffière-trésorière de Saint-Sébastien, certifie par la présente que j'ai publié le présent avis concernant l'entrée en vigueur du règlement 556 relatif à la gestion contractuelle, le 3^e jour du mois de juin 2026.

En foi de quoi, je donne ce certificat ce 3^e jour du mois de juin 2026.

LAURIE VERREULT
DIRECTRICE GÉNÉRALE ET GREFFIÈRE-TRÉSORIÈRE



Municipalité de Saint-Sébastien

AVIS PUBLIC

AUX CONTRIBUABLES DE LA MUNICIPALITÉ

AVIS DE PROMULGATION

ENTRÉE EN VIGUEUR DU RÈGLEMENT 556 SUR LA GESTION CONTRACTUELLE

AVIS PUBLIC, est par la présente donnée par Laurie Verreault, Directrice générale et greffière-trésorière de la Municipalité de Saint-Sébastien :

QUE le Conseil municipal, lors de la séance du 2 juin 2026, situé au 176, rue Dussault, a adopté le règlement numéro 556, ayant pour but de régler la gestion contractuelle.

Prenez avis que ce règlement est en vigueur en date du 3 juin 2026 conformément aux dispositions de la Loi et qu'il est disponible pour consultation au bureau de la Municipalité au 176, rue Dussault. Une copie du règlement est également disponible sur le site web de la Municipalité.

Donné à Saint-Sébastien, ce 3^e jour du mois de juin 2026.

LAURIE VERREULT
DIRECTRICE GÉNÉRALE ET GREFFIÈRE-TRÉSORIÈRE

CERTIFICAT DE PUBLICATION

Je, Laurie Verreault, Directrice générale et greffière-trésorière de Saint-Sébastien, certifie par la présente que j'ai publié le présent avis concernant l'entrée en vigueur du règlement 556 relatif à la gestion contractuelle, le 3^e jour du mois de juin 2026.

En foi de quoi, je donne ce certificat ce 3^e jour du mois de juin 2026.

LAURIE VERREULT
DIRECTRICE GÉNÉRALE ET GREFFIÈRE-TRÉSORIÈRE